

OBJET - Zone de Bidonville ZAC 2 "PATATES A DURAND". -

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Ethers Collègues,

Le 26 Octobre 1980 vous avez approuvé le dossier de création de la ZAC 2 Patates à Durand.

Afin d'engager les procédures d'acquisition de terrain il est nécessaire de demander à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté déclarant la zone couverte par la ZAC 2 Patates à Durand "Zone de Bidonville".

Un dossier avec reportage photographique et plan de repérage des vues a été constitué à cet effet par la S.E.D.R.E.

Je mets la question aux voix.

Puis, il lit l'avis des Commissions :

"Avis favorable. Toutefois, il est précisé que ne sont considérées comme zones bidonvilles que les parcelles non construites de bâtiments en dur".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

(Des photographies concernant la zone en question sont mises à la disposition des membres du Conseil Municipal).

M. DUPONT situe sur plan - Je vous rappelle que la zone en question se trouve entre le CD 44 et le début du Chemin Finette. Une première tranche de ZAC avait été créée dans le secteur à côté de l'endiguement, et on prolonge la ZAC jusqu'au Chemin Bois de Nèfles.

Lors d'un Conseil précédent, vous avez approuvé le principe de cette ZAC et sa concession à la SEDRE. Il s'agit maintenant de décider que les parcelles, sur lesquelles ne sont pas bâties des maisons en dur et se sont installés des bidonvilles, seront déclarées comme zones de bidonvilles, afin que le Préfet puisse prendre un arrêté constatant cela, et que la SEDRE puisse les acquérir au titre de la procédure de la ZAC. C'est une procédure très rapide permettant de maîtriser assez rapidement ces terrains, dont il est vrai qu'ils sont, pour la plupart, comme dans le cas de ceux du Chemin des Tamarins, couverts de bidonvilles.

Mise aux voix, la question EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE.

*VU - St Denis le 23 Mars 1981
P/le Préfet*

Le Secrétaire Général

Signé : Didier Oulhac

Pour Copie Certifiée Conforme

Le Chef de Bureau délégué

Signé : Jacques Lacoste